

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 14 février 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1905375S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;  
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie de Sousa, responsable du bureau de l'asile en contrat à durée indéterminée, à la direction territoriale de Cergy, à l'effet de signer tous les documents relatifs à l'asile dont elle a la charge.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI